



Déclaration fiscale

Par **Mitaine13**, le **18/09/2020** à **15:06**

Bonjour.

Je suis gérant, depuis 15 ans, d'une SCI familiale possédant un immeuble qui n'a jamais été loué. Il sert uniquement de résidence secondaire pour moi et rarement par mes enfants.

Le fisc me réclame pour la première fois cette année la déclaration des sociétés immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés 2072S. Et ceci par l'intermédiaire du portail impots.gouv professionnel.

Cette déclaration est elle obligatoire alors qu'il n' y a aucun revenu à déclarer ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **18/09/2020** à **15:14**

Bonjour

Peut-être parce-que le gérant devait établir une déclaration n°2072 pour le compte de la SCI l'année de la création de la société pour informer les services fiscaux de l'absence d'activité financière de la société constituée.

Par **Mitaine13**, le **18/09/2020** à **15:21**

En 2015, une inspectrice des impôts a enregistré le fait que je ne devais pas réaliser de déclaration. Je n'ai jamais eu de rappel depuis 15 ans.

Je ne sais pas pourquoi on me réclame cette déclaration cette année sans explication. Je n'ai aucune réponse à mes mails au centre d'impôts.

Merci.